

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard VALKRE **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, , Patrice DUMORTIER Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Christian RAYOT, Lionel ROY, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Françoise THOMAS.

**Avaient donné pouvoir** : Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Annick PRENAT à André KLEIBER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 5 mai 2025	Le 13 mai 2025	En exercice	50
		Présents	27
		Votants	31

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Dominique TRÉLA est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2025-04-07 Soutien aux clubs sportifs du Sud Territoire**

*Rapporteur : Sandrine JANIAUD LARCHER*



La possibilité de pratiquer le sport de son choix dans de bonnes conditions est un élément pris en considération dans les parcours résidentiels.

En matière d'équipements, le Sud Territoire peut être considéré comme convenablement doté même s'il reste sans aucun doute à compléter l'offre. Le tissu associatif est également important, et doit rester soutenu par l'échelon communal.

La perception de l'offre dépend naturellement d'un aspect quantitatif, qui est aujourd'hui assuré, mais aussi d'un aspect qualitatif qui se traduit par les rangs tenus en compétition, qui renvoie une image de dynamisme et de réussite du tissu sportif d'un territoire. A cet égard, le Sud Territoire est assez bien pourvu, en particulier avec les équipes de tennis de Beaucourt et de Grandvillars et celle de football de Grandvillars. Deux disciplines porteuses de symboliques fortes pourraient être développées, qui sont le basket et le judo, sur lesquelles Delle pourrait se positionner, voire d'autres. Ces pratiques génèrent naturellement des coûts, au sein de clubs dont le recrutement ne s'opère plus dans le cadre communal, mais à l'échelle communautaire, voire au-delà.

Il paraît donc logique de proposer la création d'un fonds communautaire permettant de soutenir ces activités d'intérêt supra-communal.

Dans un premier temps, il a été évoqué un soutien aux associations qui évoluent en pré-national ou en Championnat de France National dans leurs disciplines respectives, pour les aider à s'y conforter. Il serait au final sans doute utile d'en accompagner d'autres qui sont aux portes de ces niveaux, et de faire un effort plus particulier d'une façon générale sur l'emploi sportif et notamment sur la formation des cadres techniques sportifs.

En effet, les résultats des clubs sportifs permettent de valoriser l'image du territoire où ils se trouvent et concourent ainsi à son attractivité.

En accord avec les Maires des communes concernées, la proposition des clubs à retenir est la suivante :

<b>Club</b>	<b>Nombre de licenciés</b>	<b>Niveau / résultats</b>	<b>Compte de Résultat</b>	<b>Soutien proposé (60 € par licencié)</b>
<b>Tennis Club Beaucourt</b>	120 dont 56 élèves à l'école de tennis	Equipe 1 féminine évoluant en National 1 (équipe du Sud Territoire jouant au plus niveau) Terminé 2 <sup>ème</sup> de leur groupe la saison dernière	Dépenses : 47 077 € Recettes : 42 502 €  Subvention communale : 9 000 €	<b>7 200 €</b>
<b>Judo Club Delle</b>	336 licenciés dont 280 jeunes de moins de 18 ans	Engagements et résultats significatifs de plusieurs judokas du club, y compris à l'international	Dépenses : 27 898 € Recettes : 35 151 €  Subvention communale: 8 735 €	<b>20 160 €</b>



		En 2024, seul judoka franc-comtois à avoir participé au championnat de France 1 <sup>ère</sup> division Effort particulier et important pour engager le club vers le haut niveau sportif		
<b>SRD Basket (Delle)</b>	182 licenciés dont 65 élèves à l'école de basket	1 équipe senior garçons 9 <sup>ème</sup> du championnat interdépartemental (25/70/90) et 1 équipe 5 <sup>ème</sup> du championnat régional masculin (BFC) Objectif de chercher la montée en pré-national d'ici 2 ans	Dépenses : 51 634 € Recettes : 52 925 €  Subvention communale: 9 165 €	<b>10 920 €</b>
<b>Football Club Grandvillars</b>	507 licenciés dont 450 en compétition et 350 jeunes	Equipe A évoluant en Régional 1 (niveau pré-national) Depuis 2018, le Club a été 2 fois champion de Bourgogne-Franche-Comté (2017/2018 et 2019/2020), a effectué 4 saisons en National 3 et a terminé 2 <sup>ème</sup> du classement en Régional 1 sur la saison 2023/2024 Les équipes U14, U15 et U17 évoluent dans la plus haute division de la ligue BFC	Dépenses : 404 180 € Recettes : 405 919 €  Subvention communale: 45 000 €	<b>30 420 €</b>



<b>Tennis Club Grandvillars</b>	240 adhérents dont 103 élèves à l'école de tennis	L'équipe masculine évolue en Nationale 4 et l'équipe féminine en pré-nationale	Dépenses : 113 889 € Recettes : 105 231 € Subvention communale: 20 000 €	<b>14 400 €</b>
<b>Handball Grandvillars</b>	251 licenciés	L'équipe senior 1 masculine évolue actuellement en excellence régionale et l'équipe senior féminine en pré-nationale.	Dépenses : 69 062 € Recettes : 69 696 € Subvention communale: 16 000 €	<b>15 060 €</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu en l'absence de Christian RAYOT et Lionel ROY qui sont intéressés, décide :

- de créer un fonds communautaire permettant de soutenir les activités sportives d'intérêt supra-communal, prenant la forme de Contrats de Partenariats de communication,
- d'autoriser le Président à verser, au titre de l'année 2025, les montants suivants aux différents clubs sportifs :
  - Tennis Club Beaucourt : 7 200 €
  - Judo Club Delle : 20 160 €
  - SRD Basket Delle : 10 920 €
  - Football Club Grandvillars : 30 420 €
  - Tennis Club Grandvillars : 14 400 €
  - Handball Club Grandvillars : 15 060 €
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT

Et publication ou notification le

VENDREDI 23 MAI 2025

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT

